



focus

IDOM, gestionnaire de
l'assistance technique du P3A

Perspectives

Transport aérien: régulation et
sécurité en priorité

Page 3

Collaborations

Approche de l'Union européenne en
matière de coopération

Pages 4 et 5

Instruments

Bilan des six mois de jumelages
en Algérie et missions TAIEX

Pages 6 à 11



Comité d'évaluation des propositions pour le
jumelage CREG à l'UGP, Juillet 2011

Algérie-UE : une coopération institu- tionnelle à long terme

La coopération institutionnelle Algérie-UE en vue du rapprochement
entre administrations se consolide.

Des jumelages institutionnels fonctionnent déjà avec succès dans
cinq secteurs depuis le début de l'année 2011.

Le déploiement de l'outil "Jumelage institutionnel" ne s'arrête pas
là. De nouvelles propositions ont été avancées par des institutions
publiques algériennes, les travaux de préparation ont été conduits à
leur terme et la Commission européenne a lancé ces derniers mois
quatre appels à propositions de jumelage en Algérie.

Ces jumelages seront mis en œuvre durant la deuxième phase du
P3A, qui va prolonger à partir de janvier 2012 les activités de coo-
pération initiées depuis le lancement du P3A (1) en mai 2009.

Quatre nouveaux projets de jumelage

Quatre secteurs sont concernés par ces
jumelages : l'Énergie, la Pêche, la Justice,
et l'Agriculture.

Ces jumelages visent à renforcer un or-
ganisme de régulation et trois centres
d'études et de recherche.

Un appel à propositions est clôturé, l'in-
stitution jumelle est donc déjà connue
pour le jumelage (énergie) :

- Renforcement des structures, pou-
voirs et compétences de la Commission
de Régulation de l'Électricité et du Gaz
(CREG) en tant qu'autorité nationale de
régulation.

Les trois autres appels à propositions
sont en cours; c'est en septembre que
les institutions jumelles seront connues :

- Renforcement des capacités du Centre
National de Recherche pour le Dévelop-
pement de la Pêche et de l'Aquaculture
(CNRDPA) ;

- Renforcement des structures et du
fonctionnement du Centre de Recherche
Juridique et Judiciaire (CRJJ) en vue d'une
mise en œuvre optimale de ses missions
de recherche et d'expertise pour mieux
légiférer ;

- Appui au Ministère de l'Agriculture et
du Développement Rural pour le déve-
loppement de l'Observatoire des Filières
Agricoles et Agro-alimentaires au sein de
l'Institut National de la Recherche Agro-
nomique d'Algérie.

Un effet d'entraînement

Les résultats escomptés de ces jume-
lages ne s'arrêtent pas aux murs des éta-
blissements directement concernés.

Les effets bénéfiques de ces jumelages
vont s'étendre à tout le secteur et même
au-delà en fournissant des outils pour
l'élaboration et la mise en œuvre de poli-
tiques publiques novatrices.

Ainsi le renforcement de la CREG lui

donnera les moyens d'agir sur la qualité
du service de l'électricité et d'impulser
l'introduction des énergies renouve-
lables.

Cet effet « d'entraînement » se retrouve
aussi dans les trois autres jumelages.
Le CNRDPA qui a reçu des missions nou-
velles, pourra fournir les données néces-
saires pour la conduite d'une politique de
la pêche fondée sur une bonne connais-
sance des ressources halieutiques.

L'INRAA se propose de monter un obser-
vatoire des produits agricoles et le CRJJ
apportera sa contribution au développe-
ment du travail législatif.

Les effets des jumelages engagés depuis
le début de l'année 2011 commencent
à apparaître, leurs premiers résultats
prennent forme. Pour présenter les acti-
vités de ces cinq jumelages, la Lettre du
P3A passe de 8 à 12 pages, une page spé-
cifique est réservée à chacun des cinq
jumelages en cours de réalisation.



IDOM, gestionnaire de l'assistance technique du P3A (I)

La Lettre du P3A a consacré des articles à la présentation des mécanismes du Programme, au rôle des différents acteurs et au suivi des activités. Pour compléter cette information, il faut tourner le projecteur vers un aspect essentiel mais souvent méconnu des programmes de coopération : «l'assistance technique».

Il est possible de se faire une idée claire de ce qu'est l'assistance technique en suivant le processus de mise en place d'un programme de coopération financé par l'Union européenne. Les discussions et échanges préalables entre l'UE et l'État partenaire pour la mise en place d'un programme se concluent par la signature d'une convention de financement.

La règle rappelée dans les conventions de financement est de faire appel, pour la mise en œuvre du programme, à une «assistance technique» recrutée par voie d'appel d'offres de façon compétitive. Cette assistance technique accompagne le pays bénéficiaire dans l'exécution du programme, qui se réalise sur la base des procédures européennes de gestion. La composition de l'équipe d'assistance technique ainsi que ses tâches précises sont définies dans les annexes de la convention de financement.

L'expression « assistance technique » a donc une réalité, c'est l'entité (bureau, cabinet ou consortium) retenue sur la base de l'application des règles européennes de sélection des offres pour participer à la mise en œuvre du Programme.

Dans le cas du P3A Algérie et pour une première phase de 2009 à 2011, c'est un consortium ayant pour chef de file «IDOM Ingenieria y Consultoria S.A» qui a été retenu. La proposition d'IDOM pour assurer l'assistance technique se compose de plusieurs éléments. Tout d'abord une présence sur place permanente en Algérie de l'assistance technique est assurée par une équipe d'experts à long terme (pour la durée du P3A 1) qui intègrent l'UGP (Unité de Gestion du Programme). Ainsi, IDOM a réuni 5 experts (un chef d'équipe expert en

un expert en commerce international, un expert en réglementation, en Jumelages et TAIEX, un expert chargé des aspects administratifs et financiers et un expert en communication et information) placés sous l'autorité du Directeur de l'UGP. Cette équipe a été ensuite renforcée par le recrutement d'un personnel d'appui administratif et logistique.

Ce sont ainsi 12 personnes qui ont pour tâche d'appuyer l'identification, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets de jumelage et des opérations TAIEX et d'informer les différents publics-cibles sur les activités du Programme.

Cette « assistance technique permanente en Algérie » se complète par des experts à court terme recherchés et mobilisés par IDOM pour les besoins des activités du Programme, et notamment pour l'étude et la mise au point des fiches de jumelage dans le cadre de projets identifiés par les bénéficiaires avec l'aide de l'UGP.

IDOM est aussi responsable d'une assistance permanente sous la forme d'un « backstopping » : il s'agit d'assurer auprès de l'UE un suivi et des rapports sur l'exécution du programme, gérer le budget du contrat d'assistance technique (3.449.000€) et surtout de rechercher et contracter l'expertise court terme, qui vise à soutenir les experts long terme pour qu'ils puissent développer leur activité.

Outre les règles énoncées dans la Convention de financement, l'assistance technique est régie par le « Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE » disponible en français sur cette page : <http://ec.europa.eu/europeaid/>

work/procedures/implementation/practical_guide/index_fr.htm

IDOM, une longue expérience dans la coopération

La société IDOM basée à Bilbao, a été créée en 1957 dans le but premier de proposer au marché espagnol des services professionnels et indépendants dans le domaine de l'ingénierie. L'évolution du marché a permis à IDOM de croître considérablement et de diversifier ses activités, lui conférant le statut d'entreprise leader dans le domaine du Consulting, de l'Ingénierie et de l'Architecture. IDOM emploie plus de 2.600 personnes et est présente sur 3 continents, avec 31 bureaux dans onze pays. IDOM est aujourd'hui un groupe pluridisciplinaire qui offre ses services professionnels en combinant les compétences des économistes, consultants, techniciens, entrepreneurs, commerciaux, architectes et les ingénieurs de différents secteurs d'activité. Son département de Consulting est spécialisé depuis 15 ans dans la coopération institutionnelle dans le cadre du développement économique et l'accompagnement des réformes structurelles ayant une expérience vaste et contrastée en Amérique Latine, la région MEDA et l'Asie

Dans le cadre de P3A (I), IDOM a assuré l'ensemble des activités d'assistance technique depuis le début du Programme en Mars 2009. IDOM a recherché et mobilisé l'expertise court terme requise (environ une quarantaine de consultants senior) notamment pour la préparation des fiches de jumelage en liaison étroite avec les institutions algériennes concernées et l'UGP. Les gestionnaires du projet au sein d'IDOM se sont régulièrement déplacés à Alger pour mettre en place un suivi direct avec l'UGP et rendre compte des activités liées au déroulement du Programme à la Délégation de l'Union européenne en Algérie et au Ministère du Commerce.



www.idom.com

Transport aérien : régulation et sécurité en priorité



L'Algérie enregistre un taux annuel de croissance du trafic aérien estimé à 4,7% selon les données officielles. Sa position géographique de carrefour Nord-Sud et Est-Ouest la prédispose à maintenir cette progression dans les années à venir.

Cette croissance peut s'appuyer sur une infrastructure dense : 36 aérodromes (dont une partie est ouverte au réseau international) sont opérationnels, des entreprises en charge de la gestion des infrastructures et de la navigation aérienne ont une longue expérience, le cadre légal s'adapte aux évolutions internationales.

Compagnies aériennes

La Compagnie Air Algérie transporte annuellement près de 3 millions de passagers sur ses lignes régulières. Une autre Compagnie Tassili Airlines opère sur le réseau domestique. Plusieurs compagnies aériennes étrangères assurent des liaisons internationales : compagnies maghrébines (Tunis Air, Royal Air Maroc) européennes (Air France, Aigle Azur, Alitalia, British Airways, Iberia, Spanair, Fly LPI Lufthansa et KLM) arabes (Saudi Arabian Airlines, Syrianair, Egypt Air, Qatar Airways) turque (Turk Hava Yolari), et d'autres encore. L'Algérie est ainsi reliée à 45 villes dans 30 pays.

En 2010, près de 200.000 mouvements aériens ont été enregistrés dans les aéroports algériens (150.000 en 2007). Une bonne partie de ces activités est assurée par des avions étrangers.

Organisation et sécurité de la navigation aérienne

La mission d'assurer le service public de la sécurité de la navigation aérienne a toujours été confiée à des organismes publics. Aujourd'hui, c'est l'Établissement National de la Navigation Aérienne (ENNA) créé en 1991 qui assure cette mission.

Il doit non seulement assurer la sécurité de la navigation aérienne dans l'espace aérien national mais aussi aux abords des aérodromes. Il doit veiller au respect de la réglementation, des procédures et des normes techniques relatives à la circulation aérienne. Il assure aussi par le biais du Service d'Information Aéronautique (SIA) la concentration, diffusion ou retransmission au plan national et international des messages d'intérêt aéronautique ou météorologique.

La gestion des aéroports

Trois établissements à compétence régionale assurent la gestion des aéroports algériens. Ce sont des «Établissements de Gestion de Services Aéroportuaires» ou EGSA d'Alger, d'Oran et de Constantine. Ces établissements placés sous la tutelle du Ministère des Transports gèrent, développent et exploitent les aéroports ouverts à la circulation aérienne publique dans leur circonscription géographique (18 pour l'EGSA Alger, 11 pour l'EGSA Oran, 7 pour l'EGSA Constantine). Depuis novembre 2006, l'aéroport international d'Alger est géré par la Société de Gestion des Services et Infrastructures Aéroportuaires (SGSIA), filiale de l'EGSA Alger, en partenariat avec Aéroports de Paris (ADP).

Autorités de régulation et de sécurité aérienne

C'est principalement à la Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie (DACM) placée auprès du Ministère des Transports qu'est dévolue la mission de régulation de l'Aviation Civile.

Un comité national de sûreté de l'aviation

civile et des comités de sûreté d'aéroports ont été créés en 1994.

Cadre juridique

L'Algérie a adhéré dès l'indépendance (décret n°63-84 du 10 mars 1963) à la Convention internationale sur l'Aviation civile. Cette adhésion a été renouvelée par la suite à chaque évolution de cette convention.

La Loi n° 98-06 du 27 juin 1998 fixant les règles générales relatives à l'aviation civile constitue le cadre de référence pour toutes les dispositions prises par la suite. A deux reprises cette loi a été complétée : en 2000 (loi N° 2000-05 du 6 décembre 2000) puis en 2003 (Ordonnance n° 2003-10 du 13 août).

Régulation et sécurité

Le développement du transport aérien, tant sur le réseau domestique que sur le réseau international appelle la consolidation de la mission de régulation de l'État. Parmi les préoccupations qui vont dans ce sens, on peut citer l'enrichissement du cadre légal de cette régulation, l'amélioration des moyens, modes d'organisation et de coordination des organismes chargés de cette mission tels que la Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie (DACM), les établissements en charge de la navigation aérienne et de la gestion des aéroports.



Ministère des Transports :

<http://www.ministere-transports.gov.dz>

Établissement National de la Navigation Aérienne :

<http://www.enna.dz>

Entreprises de Gestion des Services Aéroportuaires :

<http://www.egsa-alger.dz>

<http://www.egsaoran.com>

<http://www.egsa-constantine.dz>

PROFIL

Djamel BELHOUL est le Chef d'équipe de l'Assistance Technique du P3A. Titulaire d'un Ph D en économie financière, expert en réforme publique et appui institutionnel, D. BELHOUL dispose d'une connaissance approfondie des méthodes d'assistance de l'Union européenne acquise tant dans le suivi des programmes de coopération que comme chef de projet.



Approche de l'Union européenne en matière de coopération

La coopération entre l'Algérie et l'Union Européenne s'inscrit dans une longue tradition qui a vu au fil des ans évoluer les modes de financement et les types d'instruments utilisés. Si dans un premier temps, à l'instar de l'ensemble des bailleurs de fonds, les programmes de coopération de l'Union Européenne ont principalement consisté à mettre à disposition des appuis sous forme d'assistance technique, d'équipements ou de réalisation de travaux mobilisés sur la base de passations de marchés et d'octrois de subvention, ces dernières années de nouvelles formes d'aide et de financement sont apparus. Il n'est plus rare d'entendre parler à côté des projets de coopération, d'assistance technique, d'appui sectoriel, de projets de jumelage, d'appui budgétaire ou encore de fonds commun.

Ces différents vocables font référence à la fois à des approches, à des modalités de financement et à des moyens de coopération amenant une certaine confusion dans leur perception. Les modes de financement étant, souvent, combinés, ils peuvent à la fois être associés à une approche particulière ou encore à la mobilisation de moyens.

Identifier les approches séparément des modalités de financement permet de clarifier les méthodes de coopération

de l'Union européenne et, au delà, les moyens qui peuvent être utilisés par les bénéficiaires.

Quelles approches en matière de coopération européenne ?

Les méthodes de coopération utilisées par l'Union européenne s'appuient sur trois approches : l'approche projet, l'approche sectorielle et l'approche macro/globale.

Comme le précisent les lignes directrices de la gestion du cycle de projet disponibles sur le site EuropeAid de la Commission européenne, l'approche projet consiste à identifier un « ensemble d'activités visant à atteindre, dans des délais fixés et avec un budget donné, des objectifs clairement définis ». A ce titre, les projets permettent la réalisation de travaux, l'achat d'équipement ou encore l'accompagnement de processus de changement et peuvent prendre des formes très variées tant dans les délais de réalisation que dans les montants alloués.

Quand ces projets couvrent un secteur entier ou servent à la construction d'infrastructures, les investissements financiers peuvent être importants (plusieurs dizaines de millions d'euros) et les réalisations s'inscrivent dans la durée bien que les récentes orientations de la Commis-

sion européenne limitent les périodes de réalisation à 4 années. Par contre lorsqu'il s'agit de cibler des actions d'urgence ou une institution en particulier, les montants peuvent se limiter à quelques centaines de milliers d'euros et la durée à quelques mois.

Pour répondre à des problématiques sectorielles impliquant l'État partenaire et, éventuellement, d'autres bailleurs de fonds, l'Union européenne a développé une approche qui :

- s'inscrit dans une politique sectorielle avec une stratégie approuvée et clairement définie,
- s'appuie sur un cadre sectoriel de dépenses à moyen terme avec un budget annuel,
- implique une coordination des bailleurs de fonds sous l'égide du gouvernement.

L'approche sectorielle encourage le gouvernement et les partenaires au développement à travailler ensemble. Elle permet, également, une appropriation des politiques sectorielles et des décisions d'allocations de ressources au sein du secteur.

Cette approche peut être élargie au niveau global pour appuyer une politique ou stratégie nationale dont les objectifs fondamentaux s'inscrivent dans la poli-

Collaboration

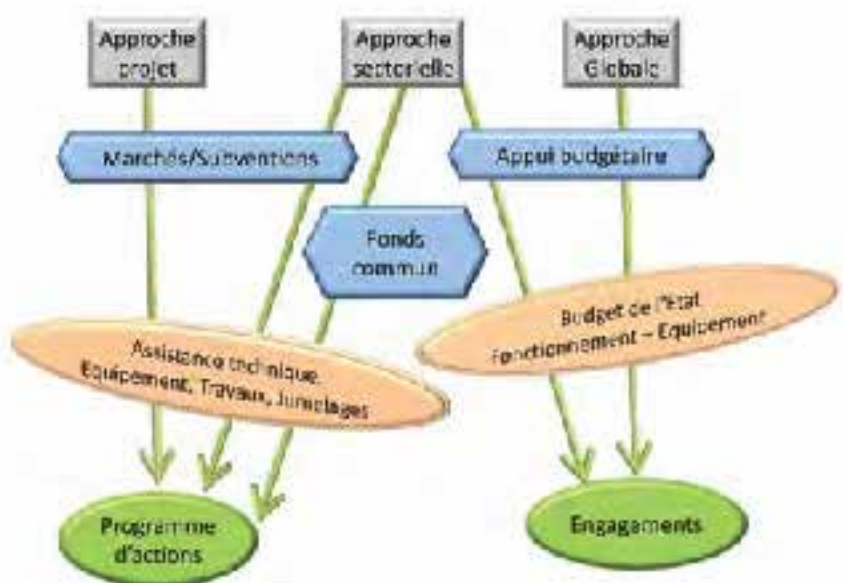
tique de coopération de l'Union européenne telle que, pour les pays du sud de la Méditerranée, la création d'une zone de prospérité partagée ou encore le rapprochement économique avec l'Union européenne.

L'approche globale ne doit pas se concevoir comme une opération multisectorielle mais répondre à des objectifs de développement national ou de politiques de réformes, de renforcement de la stabilité macro-économique ou encore d'amélioration de la gestion des finances publiques et du cadre budgétaire.

Quelles modalités de financement pour quelle approche ?

Les modalités de financement ont évolué avec les approches. Dans un premier temps, elles se sont limitées à la mobilisation de ressources à travers la passation de marchés et l'allocation de subventions dans le cadre de l'approche projet. Des procédures ont été mises en place qui encadrent leur déroulement et permettent à l'Union européenne un contrôle sur l'utilisation des fonds.

Pour répondre aux besoins des approches sectorielle et globale, de nouvelles modalités de financement ont été proposées : les fonds communs et l'appui budgétaire.



butions directes au budget de l'État partenaire. A ce titre, l'Union européenne s'assure que les systèmes de programmation et de contrôle de la dépense sont crédibles et pertinents.

Si les approches projet et globale reposent sur des modalités de financement propres, l'approche sectorielle peut faire appel à un mix des trois.

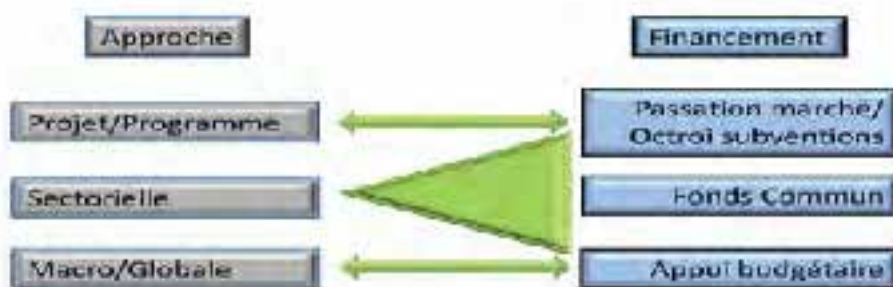
Que finance l'Union européenne ?

Comme indiqué, l'appui budgétaire est une contribution directe au budget de l'État partenaire. Elle sert à financer les

la réalisation de travaux ou encore des jumelages institutionnels.

Comme on peut le constater, les approches qui déterminent les modalités de financement répondent à des problématiques spécifiques et, à ce titre, chacune présente ses avantages. L'approche globale est plus particulièrement appropriée quand il s'agit de soutenir des engagements en termes de réformes ou de politiques publiques. Par contre l'approche projet sera plus pertinente pour appuyer la réalisation d'un programme d'actions. Quant à l'approche sectorielle, elle peut être envisagée dans les deux cas, notamment, lorsque les engagements se limitent à une réforme ou politique sectorielle mais peut aussi faire l'objet d'une combinaison engagements/programme d'actions.

Les approches développées par l'Union européenne en matière de coopération permettent de répondre à une variété de besoins à travers des modalités de financement appropriées. L'approche sectorielle montre que ces modalités de financement peuvent être combinées pour rechercher une efficacité accrue. Cette perspective devrait être élargie aux moyens financés afin d'optimiser l'impact de leur mise en œuvre. Toutefois, cette réflexion qui demande une présentation exhaustive des moyens mobilisables pourra faire l'objet d'une autre contribution.



Les fonds communs sont institués dans le cadre d'appuis sectoriels et bénéficient des contributions des différents bailleurs de fonds. La gestion de ces fonds est confiée à un des bailleurs de fonds y participant qui applique ses propres procédures. Les ressources ainsi réunies sont utilisées pour assurer la réalisation des actions inscrites dans le programme sectoriel.

Les appuis budgétaires sont des contri-

dépenses aussi bien en matière de fonctionnement que d'équipement. On parle d'appui budgétaire général lorsqu'il s'inscrit dans l'approche globale et d'appui budgétaire sectoriel pour les aides sectorielles.

Aussi bien à travers les fonds communs que les passations de marchés et octroi de subventions, l'Union européenne finance l'assistance technique par le recrutement d'expertise, des équipements,

Une variété d'activités à travers le territoire national



Atelier «Méthodologie des enquêtes de concurrence» Koléa, Juin 2011

Les activités du jumelage «concurrence» ont été animées par les services de la Direction de la Concurrence et de la Sous-direction du Contrôle des Pratiques Anticoncurrentielles du Ministère du Commerce, avec des experts français de l'Autorité française de la concurrence ainsi que de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Ces activités ont porté, au cours des trois derniers mois, sur le rappel des principales règles de concurrence ainsi que sur l'assimilation, par les participants, de la méthodologie d'enquête dans le domaine du respect des règles de concurrence.

Pour cela, les Services extérieurs du Ministère du Commerce, principal bénéficiaire de ces formations, ont été répartis en trois groupes représentant chacun trois (03) régions, le Centre (Alger, Blida et Ouargla), l'Est (Annaba, Sétif et Batna) et l'Ouest (Oran, Saïda et Béchar).

Ateliers

Quatre ateliers ont été organisés au cours des mois d'avril, mai et de juin 2011, qui ont regroupé environ une cinquantaine de participants, selon le calendrier suivant :

- Un atelier à caractère général, portant sur «les techniques d'enquête relatives aux pratiques restrictives de concurrence et aux concentrations», du 17 au 21 avril 2011 pour les Directions Régionales du Commerce (DRC) et les directions du commerce de wilayas relevant de leur champ de compétence territoriale (Alger, Blida et Ouargla), animé par un expert français : M. Jean Peyrot.
- Un atelier spécifique sur «la méthodologie d'enquêtes portant sur les pratiques anticoncurrentielles», du 8 au

12 mai 2011 pour les mêmes directions régionales, animé par deux experts français : MM. Jean Ravoire et Bernard Lyautey.

- Les mêmes ateliers ont été organisés pour le second groupe composé des directions régionales de commerce de l'Est (Annaba, Sétif et Batna) : l'atelier à caractère général s'est déroulé du 5 au 9 juin 2011, animé par M. Jean Peyrot et le deuxième ayant trait à «la méthodologie d'enquêtes», qui a eu lieu du 26 au 30 juin 2011, animé par deux experts français : MM. Bernard Lyautey et Philippe Guéry. Au nombre des participants figuraient également ceux de la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI), de l'Association Algérienne de Protection des Consommateurs (AAPC), de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT), de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) et du Conseil de la Concurrence ainsi que les représentants des Ministères chargés de la Justice, des Finances, de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Santé et des Transports, afin de sensibiliser ceux-ci au respect des règles de la concurrence dans le domaine des marchés publics.

Formation

L'aspect formation a été pris en considération lors de ces ateliers, dans la mesure où parmi les participants certains cadres seront de futurs formateurs et des corédacteurs des guides.

- Plus d'une vingtaine de candidats se sont proposés à l'issue des ateliers à caractère général pour devenir formateurs dans le domaine de la concurrence et contribueront à la mise en place d'une cellule d'ingénierie pédagogique ;
- Une vingtaine d'autres candidats se

sont portés volontaires à l'issue des ateliers relatifs aux méthodes d'enquête pour devenir corédacteurs du guide de l'enquêteur, qui fera l'objet d'une mission avec deux experts français à l'automne prochain.

Les participants ont pris activement part aux travaux des ateliers qui se sont distingués par une grande qualité d'écoute et un haut niveau d'interactivité par rapport aux experts. Ils ont travaillé sur des cas pratiques européens ainsi que ceux issus du contexte économique algérien. L'accent a été mis sur les modalités de détection d'indices de comportements anticoncurrentiels et la recherche des preuves des pratiques restrictives de concurrence.

Missions d'expertise

Par ailleurs, des missions d'expertise ont eu lieu et ont été animées par le Chef de Projet pour le Consortium d'États membres de l'UE qui mettent en œuvre ce jumelage, M. Hubert Grandval, sur «un glossaire des termes de droit de la concurrence» (en mars 2011) et sur «les bases de données concurrence» utiles dans le cadre de la modernisation du site Internet du Ministère du Commerce (en juin 2011), en ce qui concerne le volet concurrence.

Les activités du jumelage se poursuivront à partir de septembre 2011 par des ateliers, des missions d'expertise et une visite d'études en Allemagne (l'un des trois pays formant le consortium européen partenaire du Ministère du Commerce).



www.mincommerce.gov.dz
www.autoritedelaconcurrence.fr
www.agcm.it
www.bundeskartellamt.de

Vers la mise en place des outils de suivi



Le jumelage institutionnel « Poursuite du processus d'amélioration des relations de l'administration fiscale avec les contribuables », dont les partenaires sont la Direction Générale des Impôts algérienne et la Direction Générale des Finances Publiques française, a donné lieu aux activités suivantes en juin et juillet 2011.

Organisation des services fiscaux et relations avec les contribuables

Ce volet a fait l'objet d'une mission de propositions de textes législatifs et réglementaires sur la mise en place d'un dispositif de rescrit fiscal destiné à améliorer la sécurité juridique des entreprises.

Cette mission a été conduite avec l'ensemble des directions de la DGI concernées, notamment la direction de la législation fiscale et la direction du contentieux. Elle a été réalisée par deux experts français, en charge du pilotage et du suivi du dispositif de rescrit fiscal français, du 26 au 30 juin et fait suite à une première mission réalisée en mai par les mêmes experts. Cette première mission avait permis de proposer un dispositif adapté au contexte algérien. Les textes issus de la mission ont été présentés au Directeur Général des impôts, par les experts, lors d'une réunion de coordination réunissant l'ensemble des directeurs de l'administration centrale concernés par ce sujet important.

Une mission sur la mise en place d'outils de suivi de la qualité de service rendu aux contribuables s'est déroulée du 19 au 23 juin 2011, réalisée par un expert français. Cette mission se déroule en trois parties d'une semaine chacune. Après une première mission consacrée au diagnostic de l'existant, cette deuxième mission, réalisée sous forme de groupes de travail avec les équipes de la Direction des Relations Publiques et de la Communication, a conduit à proposer

un référentiel précis d'engagements en matière d'accueil des contribuables et de délais de réponses à leurs courriers postal ou électronique. Après validation, ces engagements pourraient faire l'objet d'une instruction aux services de la DGI et d'une mise à jour de la charte du contribuable.

Amélioration des procédures de contrôle fiscal

Une mission d'audit des résultats des contrôles fiscaux s'est déroulée du 19 au 23 juin 2011, réalisée par deux experts français.

Cette mission, réalisée sous forme de groupes de travail avec les équipes de la Direction des Recherches et Vérifications, a également donné lieu à une visite du Service Régional de Vérifications (SRV) d'Alger et à la Direction Grandes Entreprises (DGE).

Des pistes d'amélioration visant à rendre plus objective la procédure de programmation des contrôles fiscaux et à améliorer l'organisation interne de la DGI ont été proposées.

Une mission consacrée à dresser l'état des lieux des procédures de rejet de comptabilité appliquées en Algérie s'est déroulée du 26 au 30 juin. Elle a été réalisée par une experte française. Cette mission a donné lieu à des groupes de travail avec la sous-direction des contrôles fiscaux et à des visites à la DGE, au SRV et à la wilaya d'Alger en vue d'appréhender les pratiques des trois niveaux de contrôles fiscaux (national, régional et local).

Des premières pistes visant à une limitation et à un meilleur encadrement des rejets de comptabilité ont été émises et seront étudiées de façon plus approfondie lors des deux parties suivantes de cette activité prévues en octobre et en décembre 2011.

Allègement des procédures contentieuses et réduction des délais

Une mission portant sur l'analyse globale des éléments statistiques des affaires contentieuses a été réalisée du 3 au 7 juillet 2011 par deux experts français. L'état des lieux de l'existant dans le domaine du contentieux a été complété au cours de cette mission par l'examen de dossiers contentieux à la direction générale, à la DGE et à la direction de wilaya d'Alger.

Comité de pilotage

Le second comité de pilotage du jumelage s'est tenu le 7 juillet 2011, au Ministère des Finances, en présence de représentants de la partie française (chef de projet et CRJ), des responsables de la DGI, des responsables du P3A et des représentants de la Délégation de l'Union européenne.

Ce comité a permis de constater le bon niveau d'avancement du programme, conforme aux prévisions et son efficacité qui commence à se traduire par des propositions de modifications de textes fiscaux et des plans d'action précis de mise en œuvre des propositions des experts français par la DGI.



www.mfdgi.gov.dz

www.portail.dgfip.finances.gouv.fr

Préparer le terrain pour la signature des ACAAs



Le CRJ et la CRJ Homologue du jumelage infrastructure Qualité avec l'expert M. ARONDEL au MIPMEPI, Juillet 2011

Après un séminaire de lancement réussi en Janvier pour présenter aux institutions et organismes algériens concernés par ce jumelage (MIPMEPI, IANOR, ALGERAC et ONML) les objectifs, les résultats à atteindre et le programme d'actions prévues dans ce jumelage, les missions d'experts ont commencé à se dérouler à bon rythme.

Premier semestre d'activité

Depuis la toute première mission en Février 2011, qui avait comme but de faire un diagnostic de la législation algérienne régissant la normalisation, jusqu'à la fin du mois de Juillet 2011, un total de 21 missions d'expertise ont eu lieu sur place en Algérie. Selon M. DRISSI, Chef de Projet au MIPMEPI, le bilan des missions réalisées dans les six premiers mois de vie du jumelage est plutôt satisfaisant au regard du programme prévisionnel établi.

Volet réglementation bien avancé

Plusieurs missions concernant le volet 'réglementation' de ce projet de jumelage ont été réalisées. Concernant ce volet d'autres missions seront réalisées, pour s'assurer de la cohérence entre les propositions de textes en matière de réglementation ainsi que sur les modalités d'application correspondante. Il reste également à finaliser l'activité relative à la réglementation liée à la métrologie, dont les missions ont été reprogrammées pour rattraper un retard de lancement.

Mission sur la création d'un Comité de coordination

Dans cette dynamique des missions, le projet de jumelage est parvenu à la fin juillet à démarrer l'activité concernant la création d'un Comité de Coordination (CC) pour les ACAAs. Organisée en trois missions (juillet, septembre et octobre) et menée par l'expert français Serge ARONDEL, l'activité a comme but de mettre en place ce comité afin de renforcer la capacité de l'administration centrale, lui permettant de maîtriser le processus ACAA du début à la fin et d'assurer une coordination.

Le Comité de Coordination aura comme objectif de coordonner les actions relevant du processus de notification des organismes algériens, devra désigner ou indiquer les tâches des autorités quant aux procédures spécifiques à l'accréditation et, finalement, contribuer à la mise en œuvre en Algérie des nouvelles réglementations techniques harmonisées avec les directives européennes.

Pour cela, il faudra préparer un 'qui fait quoi' en vue de la signature d'un ACAA, définir les responsabilités des acteurs et leur tâches, structurer une méthode de travail efficace et adaptée et, finalement, établir un plan d'action pour la création de ce Comité et accompagner sa mise en

place.

La création du Comité de Coordination spécifique à l'Algérie devrait ainsi permettre de faire une évaluation correcte et coordonnée de la conformité des produits en vue de la signature d'un ACAA avec l'UE et assurer la résolution efficace des cas dont l'application de la réglementation pourrait poser des questions.

Une rentrée pleine d'activité

Après la période estivale, le projet de jumelage reprendra le rythme des missions du premier semestre. Au mois de septembre, l'agenda du projet est bien rempli : parmi les activités prévues figurent une formation pour l'IANOR en politique européenne en matière de normalisation, de réglementation et d'évaluation de la conformité, l'élaboration d'une stratégie relative à la métrologie, suivie d'un programme de communication sur l'ACAA couvrant les secteurs des industries électriques et produits de construction, la formation des évaluateurs d'ALGERAC sur la Directive Basse Tension (DBT) et son implication dans le processus d'accréditation, la préparation d'un plan de communication sur le plan stratégique de la métrologie et la mise en relation des associations professionnelles algériennes concernées avec leurs homologues françaises et allemandes.



www.mipi.dz
www.afnor.org
www.bam.de
www.din.de

Un premier semestre d'activités bien rempli

Le 6 juillet 2011, le Comité de Pilotage du Jumelage ADE – SWDE a tenu sa deuxième réunion trimestrielle. Le bilan détaillé des activités établi à cette occasion montre que des jalons solides ont été posés pour atteindre les objectifs du jumelage.

L'auto-surveillance de la qualité de l'eau occupe la plus grande partie des activités en ce premier semestre de vie du programme, avec des sorties sur le terrain dans différentes régions du pays et des formations organisées à un rythme soutenu avec comme centres d'intérêt :

- Le renforcement de la surveillance de la qualité et le pilotage des installations de production et de distribution d'eau potable (la dernière mission sur le terrain a eu lieu à Jijel) ;
- La mise en place du processus d'accréditation des laboratoires de l'ADE, avec une série de formations organisées pour des personnels relevant des cinq laboratoires principaux de l'ADE ;
- La définition de la méthodologie des plans de sécurité sanitaire.

La gestion des non conformités est prise en charge. Les travaux se poursuivent pour améliorer le guide de gestion des non-conformités élaboré, en s'appuyant sur l'analyse des situations vécues et l'évaluation du risque sanitaire.

Les « bonnes pratiques » dans ce domaine, l'expérience accumulée par la SWDE sont présentées à des cadres de l'ADE en visite d'études du 3 au 9 juillet, en région wallonne (Belgique), sur divers sites de captage d'eau, de sa potabilisation, de sa distribution et surtout du contrôle permanent de sa qualité.



Mission sur la détection de fuites dans le réseau de distribution, Mai 2011.

L'introduction d'une politique à court, moyen et long termes de qualité selon les normes ISO inscrite au programme du jumelage, a fait l'objet d'une première mission de 5 jours dès le mois de mai.

Formations

La formation a été au centre des activités durant le mois de juillet :

- Formation pour les chefs de laboratoires, chargés du traitement et de la qualité pour améliorer l'auto-surveillance de la qualité de l'eau ;
 - Formation en vue de la préparation à l'accréditation des laboratoires de l'ADE.
- Pour appuyer ces formations une visite d'études d'une durée de cinq jours a été organisée pour des cadres et techniciens de l'ADE du 8 au 15 juillet, en région wallonne (Belgique), avec un accent particulier mis sur les techniques utilisées au laboratoire d'analyses de l'eau de Fleurus.

Sur le terrain, à Jijel :

Pilotage des installations de production et de distribution de l'eau pour l'amélioration de sa qualité.

Du 22 au 26 mai 2011, le réseau de distribution de l'eau potable de la ville de Jijel, de la ressource jusqu'aux abonnés, a été au centre des activités du programme : la station de traitement et de pompage d'El Agrem (ressource d'eau superficielle alimentant Jijel), les systèmes de pompage des stations de reprise, la station intermédiaire de la ferme Adouane, les réservoirs Haddada inférieur et supérieur ont reçu la visite d'équipes de travail ADE-SWDE.

Un diagnostic détaillé des installations hydrauliques, électriques, électromécaniques de sécurité a été fait, des mesures en vue de leur amélioration ont été préconisées.

C'est le quartier village Mustapha qui a été choisi comme modèle d'étude ; une campagne nocturne de recherche de fuites y a été organisée. Dans la nuit du 25 au 26 mai 2011, le débit desservi vers ce quartier est noté, après la fermeture synchronisée des 3 vannes qui alimentent le secteur, le débitmètre à insertion installé au niveau du départ de la station qui dessert le quartier révèle que l'eau continue à s'écouler. C'est un cas classique de fuite dans le réseau. Les deux équipes (experts belges et cadres et techniciens de l'ADE) entament des investigations par un système d'écoutes pour localiser les fuites sur le réseau.

Pour capitaliser les résultats de ces activités sur le terrain, un regroupement « formation » a été organisé par la suite début juin à Alger.

Deux ateliers (Distribution et Traitement) ont été constitués. Le premier atelier a procédé aux calculs des bilans hydrauliques, des indicateurs de performance d'un réseau et a élaboré un rapport final.

Pour le traitement, c'est l'étude détaillée des filières de traitement par décantation et filtration qui a été au centre de l'activité. Il a été décidé de préparer des documents d'exploitation (modes opératoires) des décanteurs et des filtres.

Le partage d'expérience entre les deux sociétés, algérienne et belge, consacrées au service public dans le métier de l'eau potable, se poursuit dans l'intérêt du consommateur de « l'or bleu ».



www.mre.dz
www.ade.dz
www.swde.de

Accompagner les pouvoirs publics au développement de l'artisanat



Séminaire sur les relations université-artisanat, Hôtel El Mehdi, Juillet 2011

Le jumelage pour le renforcement de l'ANART commence à produire des résultats satisfaisants. Les six premiers mois d'activité ont servi aux partenaires à établir une très bonne base de travail. Les activités programmées apportent une vraie valeur ajoutée à cet organisme et au secteur de l'artisanat en général, qui se sent fort impliqué aux activités du jumelage notamment à travers les représentants des chambres de métiers.

Des missions d'expertise, des séminaires et bien d'autres actions d'accompagnement se succèdent à l'ANART depuis le mois de février 2011. Le travail en étroite collaboration du Conseiller Résident de Jumelage, M. Sereno et des cadres de l'institution bénéficiaire impliquée directement dans le jumelage, ainsi que le soutien de la tutelle à travers le Directeur Général de l'artisanat et des métiers du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, M. Benabdelhadi, a contribué au toujours difficile démarrage d'un projet de jumelage.

Dans le but de renforcer et de développer un système d'information intégré (résultat 1 et prioritaire de ce jumelage), en vue de créer un observatoire de l'artisanat à moyen terme, un séminaire s'est tenu en Juillet pour commencer à tisser un partenariat Université-Artisanat permanent et durable. Ce cadre de travail vise à impliquer plus le monde de l'enseignement supérieur dans la recherche et la formation sur l'artisanat et, en même temps, à alimenter la réflexion des pouvoirs publics et des dirigeants de l'artisanat sur les aspects prospectifs et sociologiques du développement de l'entreprise artisanale.

Le séminaire, animé par le Directeur de l'Institut Supérieur des Métiers de France, M. Govciyan, a réuni des enseignants et chercheurs de l'enseignement supérieur pour développer en commun les liens entre le monde de l'artisanat et de l'université.

Lors du séminaire, la constitution d'un groupe de travail université-artisanat a été proposée. Ce groupe réfléchira sur des thématiques de travail telles que l'innovation, la gestion des compétences et l'analyse des relations des acteurs du secteur de l'artisanat. Le but est aussi d'identifier de bonnes pratiques pour les généraliser.

Le ministère de tutelle est conscient de l'importance de l'artisanat dans le développement économique local et dans la création d'emploi. La mise en place d'une vaste régulation sur le secteur est en route. A cet égard, le Directeur Général de l'artisanat et des métiers a proposé au nouveau groupe de travail de contribuer à la définition de l'activité artisanale en vue de la rédaction du futur code de l'artisanat; il s'agit pour le groupe de poser la problématique et de trouver un dénominateur commun.

Le groupe de travail université-artisanat formé se réunira en octobre prochain pour proposer au Ministère chargé de l'artisanat le projet de définition de l'activité artisanale.

La directrice de l'ANART, Mme Barchiche, a aussi proposé au groupe de réfléchir sur la rédaction d'un guide pour les artisans afin qu'ils puissent participer à des appels d'offres des projets d'envergure comme celui de la grande mosquée d'Alger.

D'un autre côté, le jumelage 'Artisanat' contribue déjà à la refonte de l'actuelle « nomenclature des activités artisanales et des métiers ». Cela permettra d'unifier le langage sur l'artisanat et donnera une base commune pour la rédaction du futur code de l'artisanat.

En septembre, un groupe intersectoriel est appelé à travailler sous forme d'un atelier de communication; il sera encadré à l'occasion d'une mission d'expertise qui aura lieu à l'ANART. Durant cette mission le système PROMETICA, le système d'information de management intégré (MIS) et le site web de l'ANART seront analysés en vue d'accroître leur efficacité et assurer la coordination entre ces différents systèmes. D'autres missions sont aussi prévues pour le mois de septembre pour continuer les activités déjà lancées durant le premier semestre.



www.pme-artisanat.gov.dz/prometica

www.fundesarte.org

www.pme.gouv.fr/presentation/sommdgcis

Rencontre Multi-pays sur le thème «e-santé»

Un séminaire TAIEX multi-pays a été organisé par la Commission Européenne (Direction Générale de l'Élargissement) sur le système e-santé (santé électronique). Il a eu lieu à Bruxelles les 14 et 15 juillet 2011.

Deux cadres nationaux représentant le secteur de la Santé et membres du Comité interministériel de la Cyber Santé en Algérie, ont participé à cette rencontre.

Les objectifs de la rencontre consistaient à :

- Informer les pays partenaires de l'UE sur la situation actuelle du système e-santé ;
- Connaître les expériences des États membres de l'UE et des autres pays dans ce domaine ;
- Partager les informations sur la mise en œuvre du système e-santé ;
- Assister les pays partenaires de l'UE à mieux utiliser le système e-santé.

Les communications présentées tout au long des deux jours ont traité les

thématiques suivantes :

- Le système e-santé en Europe : contexte politique et coopération ;
- Les expériences du système e-santé dans les pays du voisinage et de l'élargissement – exemples ;
- Aspects légaux du système e-santé ;
- Évaluation du système e-santé ;
- La télémédecine : défis et opportunités ;
- Stratégies pour la mise en œuvre de

Les rencontres Multi-pays sont un moyen de coopération supplémentaire et efficace pour le rapprochement entre les États membres de l'Union européenne, les pays partenaires (candidats à l'élargissement, ceux du voisinage).

L'Algérie est l'un des pays qui bénéficient de cet instrument de coopération.

En effet, dans le cadre des activités du P3A et depuis le début de l'année 2010, l'Algérie a été présente dans 18 rencontres. Plusieurs responsables et cadres algériens représentant différents secteurs d'activités, ont pris part à ces rencontres, durant lesquelles des thèmes aussi importants que variés ont été traités. L'on peut citer :

la normalisation, le management de la sécurité publique, la lutte contre la piraterie et la contrefaçon, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les PME et le e-government.

systèmes e-santé.

Le système e-santé consiste en l'utilisation de l'ensemble des moyens et des services des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de la santé, à la fois par les professionnels et les patients, pour l'amélioration de la prise en charge de la santé des citoyens.

Selon M. Nasser GRIM, Point Focal au Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH) «l'Algérie accorde un intérêt particulier à la télémédecine, qui est une option stratégique retenue dans le plan de développement du secteur de la Santé sur le territoire national et particulièrement dans la région sud. Cela contribue à mieux répondre aux besoins de la population en matière de santé et permet à ce secteur d'être en phase avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication».

Le Ministère avait déjà introduit officiellement une demande auprès de la Commission Européenne - par le biais du P3A - pour l'organisation d'une mission d'Assistance Technique et d'Échange d'Informations (TAIEX) sur ce thème en Algérie, précise M. GRIM.



www.sante.gov.dz

http://ec.europa.eu/enlargement/taix/index_fr.htm

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/taix_fr.htm

Point de presse du P3A

Dans le cadre de ses actions de communication et de visibilité, le Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) a organisé un point de presse le 27 juillet 2011. La rencontre a regroupé les représentants des médias (presse écrite, audiovisuel et agences de presse) membres de du Club de Presse du P3A.

L'information principale communiquée aux journalistes consistait en la présentation des appels à propositions publiés sur les sites web de la Commission Européennes et du P3A, pour des

projets de jumelages au profit de quatre ministères algériens, à savoir : l'Énergie, la Pêche, la Justice et l'Agriculture. Les institutions bénéficiaires directes sont respectivement : la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz, (CREG), le Centre National de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA), le Centre de Recherche Juridique et Judiciaire (CRJJ) et l'Observatoire des Filières Agricoles et Agro-alimentaires (OFAA).

Il a été question également, lors de ce point de presse, de faire un bilan

semestriel sur l'essentiel des activités du Programme. Les journalistes ont eu ainsi des informations sur les activités des 5 jumelages (Relations avec les Contribuables, Infrastructure Qualité, Qualité de l'Eau, Concurrence et Artisanat) rentrés en phase de réalisation depuis le début de l'année 2011, ainsi que sur les opérations TAIEX réalisées tout au long de cette période.

Un communiqué de presse détaillé a été remis aux journalistes à la fin de la rencontre.

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

Le **Jumelage institutionnel** est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire. Les Jumelages sont fondés sur la base du compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs bien précis pour la résolution des problèmes systémiques. Un Jumelage est un vrai contrat entre les administrations, et constitue un engagement sérieux, concrétisé sur la coopération et l'échange des pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant de 18 à 24 mois.



LE JUMELAGE
INSTITUTIONNEL

Le **TAIEX** est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, une assistance technique et l'échange d'informations. Les actions TAIEX sont des missions très spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) avec une expertise sur des bonnes pratiques, sur des aspects clés de la réglementation et de l'acquis communautaire. L'assistance TAIEX se véhicule sous trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), des séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis communautaire à un large public (max. 2 jours), et des visites d'études des fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).



Assistance
Technique
et Échange
d'Informations

L'ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'accord. Ces informations seront publiées et diffusées aussi à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A assure, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :

Unité de gestion du programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.21.07.95 - +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.04.12
Web : www.p3a-algerie.org

La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.
Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : lettre@p3a-algerie.org